

Cadre inclusif OCDE / G20 sur le BEPS

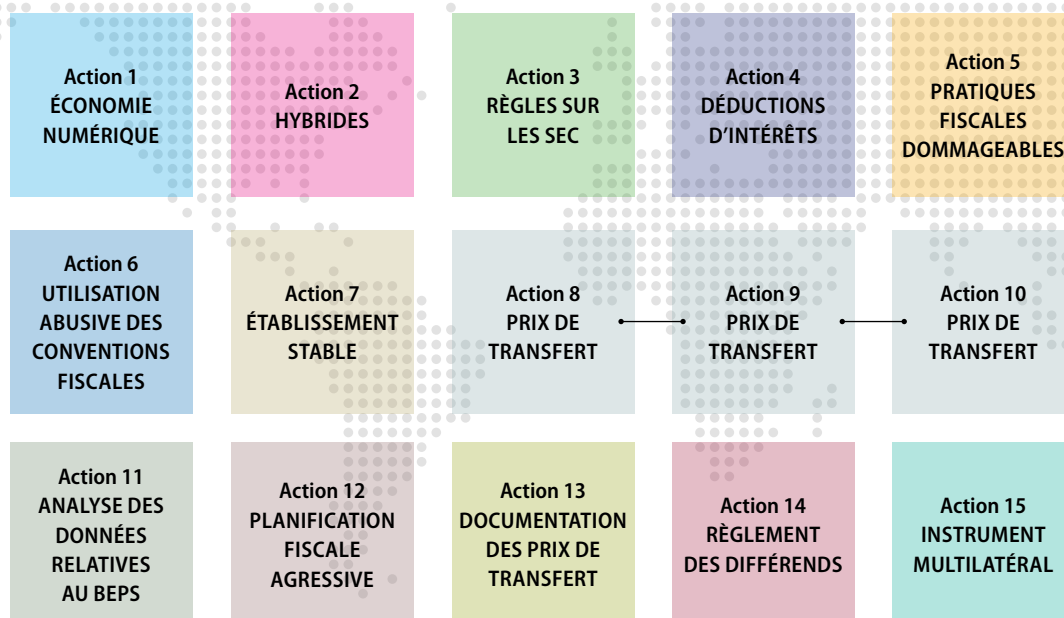
Érosion de la base d'imposition et transfert de bénéfices (BEPS)

L'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéfices (BEPS) désignent les stratégies de planification fiscale qui exploitent les failles et les différences dans les règles fiscales en vue de transférer artificiellement des bénéfices dans des pays à fiscalité faible ou nulle où l'entreprise n'exerce guère d'activité réelle, voire aucune, avec pour conséquences :

- **un montant de l'impôt sur les sociétés faible ou nul**
- **un manque à gagner annuel pour les pouvoirs publics compris entre 100 et 240 milliards USD, soit l'équivalent de 4 à 10 % des recettes générées par cet impôt au niveau mondial.**

2015

Dans le cadre du projet BEPS OCDE/G20, plus de 60 pays ont élaboré 15 actions en vue de combattre l'évasion fiscale, d'améliorer la cohérence des règles fiscales internationales et de garantir un environnement fiscal plus transparent (le paquet BEPS).

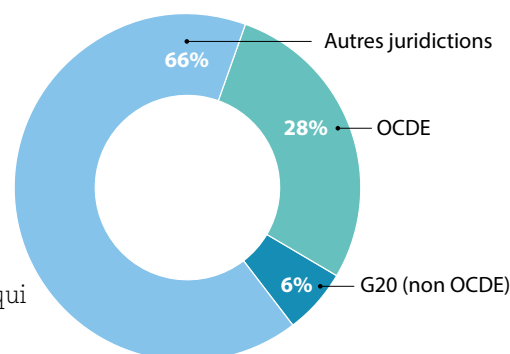


Les
15
actions
du BEPS

2016

Le **Cadre inclusif OCDE/G20 sur le BEPS (CI)** a été mis en place afin que les pays et juridictions intéressés, y compris les économies en développement, puissent participer sur un pied d'égalité à l'élaboration de standards sur les problématiques relatives au BEPS, tout en s'associant à l'examen et au suivi de la mise en œuvre du projet BEPS.

Plus de 130 membres du Cadre inclusif



2017

La première cérémonie de signature à haut niveau de l'Instrument multilatéral (IM) a eu lieu. À ce jour, plus de 85 juridictions ont signé l'IM, qui permet un déploiement efficace des mesures du projet BEPS relatives aux conventions fiscales, sans devoir renégocier les multiples conventions à un niveau bilatéral. Plus de 1 500 conventions fiscales seront ainsi modifiées.



ctp.beps@oecd.org



www.oecd.org/tax/beps
<http://oe.cd/beps-regional-meetings>



OCDE

DES POLITIQUES MEILLEURES
POUR UNE VIE MEILLEURE

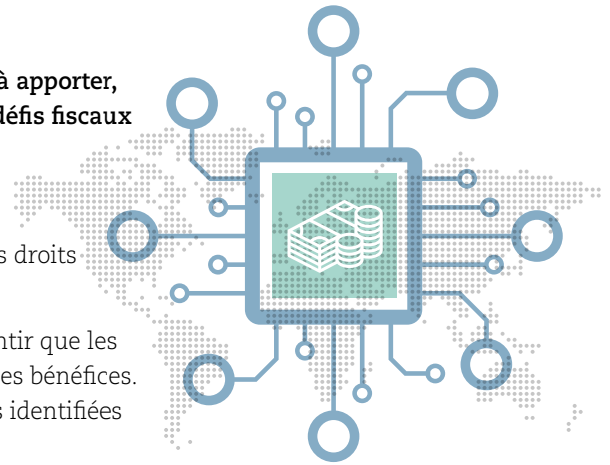
Cadre inclusif OCDE / G20 sur le BEPS

2018-20

Les membres du CI ont mis au point un Programme de travail qui vise à apporter, d'ici 2020, des solutions de long terme fondées sur le consensus aux défis fiscaux soulevés par la numérisation de l'économie.

Il analysera :

- au titre d'un **premier pilier**, les solutions potentielles pour répartir les droits d'imposition entre juridictions (« lien et répartition des bénéfices »),
- au titre d'un **second pilier**, la conception d'un système propre à garantir que les entreprises multinationales paient un niveau minimum d'impôt sur les bénéfices. L'objectif est de traiter les problématiques qui subsistent parmi celles identifiées par le projet BEPS OCDE/G20.



- **Les groupes de travail du CI** accomplissent actuellement les travaux techniques nécessaires, sous la direction du **Groupe de pilotage du Cadre inclusif**. À partir des consultations déjà organisées sur le projet BEPS, un **programme de réunions régionales de consultation** consacrées à la numérisation de l'économie sera déployé en partenariat avec des organisations et des banques de développement régionales.
- **Les réunions plénières du CI sur le BEPS se tiennent généralement deux fois par an : en janvier au siège de l'OCDE à Paris, et en mai/juin dans un pays membre du CI.**
- **Pour devenir membre du CI, un pays ou une juridiction doit s'engager à adopter le paquet BEPS et à acquitter une redevance annuelle de 20 500 EUR** (révisable chaque année en fonction de l'inflation).

5^e réunion du Cadre inclusif à Lima, au Pérou, les 27 et 28 juin 2018



ctp.beps@oecd.org



www.oecd.org/tax/beps
<http://oe.cd/beps-regional-meetings>



OCDE

DES POLITIQUES MEILLEURES
POUR UNE VIE MEILLEURE